

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Circulaire ministérielle du 11 janvier 1980 relative aux pièces à fournir par les fabriques d'église et les établissements culturels en vue de l'obtention de l'autorisation royale.

Le 30 mars 2016, la CONGREGATION HOSPITALIERE DES SCEURS DE LA CHARITE DE NAMUR, rue du Belvédère, 75 à 5000 Namur a décidé de donner, sous réserve de l'autorisation des autorités supérieures, à l'ASBL SAINT-CHRISTOPHE, rue du Charnoy 5 à 6000 Charleroi le bien suivant :

VILLE DE CHARLEROI- PREMIERE DIVISION- CHARLEROI

Une chapelle sise Boulevard de l'Yser 42 à 6000 CHARLEROI, section B, numéro 240 F 54 d'une contenance de un are dix centiares (1a 10 ca).

Raison de la donation : dégradation du bien

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le 10 mars 2019	Le 11 mars 2019	Le 25 mars 2019

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à l'objet susmentionné.

Le dossier peut être consulté au service de l'Urbanisme, 1^{er} étage, bureau 108, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY selon l'horaire suivant : du lundi au mercredi de 13h à 15h30 et le jeudi de 13h à 17h.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 mars 2019 au 25 mars 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi- Service Urbanisme, Place Charles II, 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@charleroi.be avec en objet « enquête publique- donation chapelle ».

Charleroi, le 27/02/2019

Le Directeur général f.f.,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Laurence LECLERCQ
9ème Echevin